

Closing - Clôture

Date Time - Heure
02/26/2021 2:00pm eastern
Standard Time 02/26/2021
14h00, heure normale de l'Est

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**PART I: GENERAL INFORMATION/CONDITIONS
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX/CONDITIONS**

Title of project - Titre du projet

Innovation Superclusters Initiative: Economic analysis /
Initiative des supergrappes d'innovation : Analyse économique

Contracting Authority's address - Adresse de l'agent responsable du contrat

Contracts and Materiel Management/Contrats et gestion du matériel
Corporate Comptroller's Branch/Direction générale du contrôleur général
Comptrollership & Administration Sector/Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration
Innovation, Science and Economic Development (ISED) Canada/Innovation, science et développement
économique (ISDE) Canada
235 Queen Street/ 235, rue Queen

Contracting Authority - Agente responsable du contrat Nathalie Marcoux	Telephone. No. N° de téléphone 343-572-8798	Facsimile No.- N° de télécopieur E-Mail/courriel: Nathalie.marcoux@canada.ca
Signature		Date

Table of content

Part I - GENERAL INFORMATION/CONDITIONS

- 1.0 Instructions for Preparation & Submission of a Proposal
- 2.0 Terms & Conditions of Request for Proposal and Resulting Contract
- 3.0 Notice to Bidders
- 4.0 Enquiries - Solicitation Stage
- 5.0 Inspection
- 6.0 Rights of Canada
- 7.0 Sole Proposal - Price Support
- 8.0 Certification Requirements
- 9.0 T4A Supplementary Slip Requirement
- 10.0 Former Public Servants (FPS) in Receipt of a Pension
- 11.0 Payment
- 12.0 Basis of Selection
- 13.0 International Sanctions
- 14.0 Federal Contractors Programs for Employment Equity
- 15.0 Applicable Law

Part II - TERMS OF REFERENCE

- 1.0 Purpose
- 2.0 Title of Project
- 3.0 Background
- 4.0 Project Requirements/Objectives
- 5.0 Scope of Work
- 6.0 Project Details
- 7.0 Management of the Project
- 8.0 Security
- 9.0 Evaluation Procedures
- 10.0 Mandatory Requirements
- 11.0 Point Rated Requirements
- 12.0 Financial Proposal
- 13.0 Contractor Selection Method
- 14.0 Financial Capability
- 15.0 Awarding of Contract
- 16.0 Basis for Ownership of Intellectual Property

Part III - CERTIFICATION REQUIREMENTS OF THIS RFP

- 1.1 Acceptance of Conditions
- 1.2 Verification of Personnel
- 1.3 Former Public Servants (FPS)
- 1.4 Federal Contractors Program for Employment Equity

Table des matières

Partie I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX / CONDITIONS

- 1.0 Directives pour la préparation et la présentation d'une proposition
- 2.0 Termes et conditions d'une demande de proposition et de tout marché subséquent
- 3.0 Avis aux soumissionnaires
- 4.0 Communications en période d'invitation
- 5.0 Inspection
- 6.0 Droits du Canada
- 7.0 Seule proposition reçue - support des prix
- 8.0 Exigences en matière de certificats
- 9.0 Exigence relative aux feuillets T4A supplémentaires
- 10.0 Anciens fonctionnaires qui touchent une pension
- 11.0 Paiement
- 12.0 Méthode de sélection
- 13.0 Sanctions internationales
- 14.0 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- 15.0 Lois applicables

Partie II - TERMES DE REFERENCE

- 1.0 Objet
- 2.0 Titre du projet
- 3.0 Contexte
- 4.0 Exigences/objectifs du projet
- 5.0 Portée des travaux
- 6.0 Détails du projet
- 7.0 Gestion du projet
- 8.0 Sécurité
- 9.0 Procédures d'évaluation
- 10.0 Exigences obligatoires
- 11.0 Exigences cotées
- 12.0 Proposition financière
- 13.0 Méthode de sélection de l'entrepreneur
- 14.0 Capacité financière
- 15.0 Adjudication du contrat
- 16.0 Titre de propriété intellectuelle

PARTIE III - CERTIFICATS REQUIS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

- 1.1 Acceptation des conditions
- 1.2 Vérification du personnel
- 1.3 Anciens fonctionnaires
- 1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

You are invited to submit a proposal for the project named above.

1.0 INSTRUCTIONS FOR PREPARATION & SUBMISSION OF A PROPOSAL

1.1 Bidders must prepare their proposal in three (3) separately bound sections as follows:

SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

(with no reference to price)
(1 hard original and 3 copies)

SECTION II - FINANCIAL PROPOSAL

(1 hard original and 3 copies)

SECTION III - CERTIFICATIONS

(1 hard original and 1 copy)

Note: Prices shall not appear in any other area of the proposal except in the Financial Proposal.

1.2 The proposal must be organized in an identical fashion to, and reference the same section, subsection, paragraph numbers and items, as the Request for Proposal (RFP) document of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications, where applicable.

1.3 It is the responsibility of the Bidder to obtain clarification of the requirements contained herein, if necessary, prior to submitting a proposal.

1.4 It is essential that the elements contained in a proposal be stated in a clear and concise manner. Failure to provide complete information as requested will be to the Bidder's disadvantage.

1.5 The proposal must be properly completed and signed by the Bidder or by an authorized representative of the Bidder. In the event of a proposal submitted by a contractual joint venture, the proposal shall either be signed by all members of the joint venture or a statement shall be provided to the effect that the signatory represents all parties of the joint venture.

1.6 Where the supplier indicates "compliance" in the proposal, it should refer to the respective clauses of the RFP, of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications.

1.7 Ensure that the label identified on the last page of part I appears on all the envelopes containing your proposal. Failure to do so may render the tender liable to disqualification.

Vous êtes invité à présenter une soumission pour le projet mentionné ci-haut.

1.0 DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

1.1 Les soumissionnaires doivent préparer trois (3) sections distinctes:

SECTION I — PROPOSITION TECHNIQUE

(sans référence au prix)
(1 original papier et 3 copies)

SECTION II — PROPOSITION FINANCIÈRE

(1 original papier et 3 copies)

SECTION III — CERTIFICATS

(1 original papier et 1 copie)

Remarque : Les prix ne doivent être indiqués que dans la proposition financière.

1.2 La proposition doit être organisée de façon identique à la demande de proposition et se référer aux mêmes section, sous-section, paragraphes et items de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats de la demande de la proposition où il se doit.

1.3 Avant de présenter une proposition, le soumissionnaire doit obtenir des précisions quant aux exigences énoncées dans le présent document, au besoin.

1.4 Il est essentiel que les éléments contenus dans une proposition soient énoncés d'une façon claire et concise. S'il ne fournit pas des renseignements complets comme demandé, le soumissionnaire se mettra lui-même en position de désavantage.

1.5 La proposition doit être remplie et signée comme il se doit par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. S'il s'agit d'une proposition présentée par une coentreprise contractuelle, elle doit soit être signée par tous les membres de la coentreprise, ou l'on doit fournir une déclaration indiquant que le signataire représente toutes les parties de la coentreprise.

1.6 Lorsque le fournisseur indique dans sa proposition "qu'il se conforme", il doit également se référer aux clauses respectives de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats, de la demande de proposition.

1.7 Veuillez vous assurer que l'étiquette qui se trouve à la dernière page de la Partie I apparaît sur toutes les enveloppes contenant votre proposition. Si ces modalités ne sont pas respectées, la soumission pourra être rejetée.

1.8 Proposals submitted in response to this RFP will not be returned. There will be no payment by Canada for any costs incurred in the preparation and submission of proposals and Canada reserves the right to negotiate changes in the proposals or to cancel the requirement at any time.

2.0 TERMS AND CONDITIONS OF REQUEST FOR PROPOSAL AND RESULTING CONTRACT

2.1 Proposals received after the closing time and date shown will not be considered and will be returned unopened to the sender.

2.2 Payment will be made in Canadian funds unless otherwise specified

2.3 It is understood that your proposal will remain open for acceptance for a period of not less than ninety (90) days from the closing date of the RFP, unless otherwise indicated herein.

2.4 The price quoted is exclusive of GST/HST. GST/HST, to the extent applicable, will be incorporated into all invoices and progress claims for goods supplied or work performed and will be paid by Canada. The Bidder agrees to remit any GST/HST paid or due to Canada Customs & Revenue Agency. Bidder to provide GST/HST Registration Number.

2.5 The general conditions as set out in ISDE's General Conditions of a Service Contract will form part of and shall be incorporated into any and all work authorizations and the resulting contract(s). This document is available at the following website: http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/eng/h_06661.html

2.6 The Bidder's signature indicates acceptance of the terms and conditions governing the resulting contract and the Minister reserves the right to reject any proposal including any condition proposed by the Bidder that would not be, in the opinion of the Contracting Authority, in Canada's interest.

2.7 Whenever the words "shall", "must", "will" and "mandatory" appear in this document or any related document forming a part hereof, the item being described is a mandatory requirement.

The word "should" means an action that is preferred but not mandatory.

3.0 NOTICE TO BIDDERS

1.8 Les propositions présentées en réaction à la présente demande de proposition ne seront pas retournées. Le gouvernement du Canada ne remboursera aucuns des frais engagés pour la préparation et la présentation des propositions, et il se réserve le droit de négocier toute modification des propositions ou d'annuler une exigence en tout temps.

2.0 TERMES ET CONDITIONS D'UNE DEMANDE DE PROPOSITION ET DE TOUT MARCHÉ SUBSÉQUENT

2.1 Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas examinées et seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

2.2 Le paiement sera effectué en monnaie canadienne sauf indication contraire.

2.3 Il est entendu que votre soumission demeurera valide pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de fermeture de la Demande de proposition, sauf indication contraire.

2.4 Le prix proposé ne comprend pas la TPS/TVH. La TPS/TVH, dans la mesure où elle s'applique, sera incluse dans toutes les factures et demandes de paiement partiel présentées pour des produits fournis ou un travail accompli et sera payée par le Canada. Le soumissionnaire convient de verser à l'Agence des douanes et du revenu du Canada tout montant payé ou dû au titre de la TPS/TVH. Le soumissionnaire doit nous faire parvenir son numéro d'enregistrement de TPS/TVH.

2.5 Les conditions générales figurant dans le document Conditions générales d'un contrat de service d'ISDE feront partie de toute autorisation de travail et du(des) contrat(s) subséquent(s). Ce document est disponible sur le site suivant: http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_06661.html

2.6 Par sa signature, le soumissionnaire indique qu'il accepte les conditions qui régissent le contrat résultant. Le ministre se réserve le droit de rejeter toute proposition, y compris tout condition proposée par le soumissionnaire qui, selon l'agent responsable du contrat, n'est pas dans l'intérêt du Canada.

2.7 Lorsque les mots « doit », « doivent », « devra » ou « devront » apparaissent dans le document ou tout autre document faisant partie de ce document, les points décrits sont des exigences obligatoires.

Le mot « devrait » indique une action qui est un atout, mais qui n'est pas obligatoire

3.0 AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

The following terms and conditions may apply to this solicitation:

3.1 Bidders may be required to provide, prior to contract award, specific information with respect to their legal and financial status, and their technical capability to satisfy the requirement as stipulated in this solicitation.

3.2 a) For Canadian-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) with Canadian customs duties and excise taxes as applicable INCLUDED, and Goods and Services Tax (GST) or Harmonized Sales Tax (HST) as applicable, EXCLUDED.

b) For foreign-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) and EXCLUDE Canadian customs duties, excise taxes and GST or HST as applicable. CANADIAN CUSTOMS DUTIES AND EXCISE TAXES PAYABLE BY THE CONSIGNEE WILL BE ADDED, FOR EVALUATION PURPOSES ONLY, TO THE PRICES SUBMITTED BY FOREIGN-BASED BIDDERS.

3.3 Proposals will be assessed on an FOB destination basis.

3.4 Proposal documents and supporting information may be submitted in either English or French.

3.5 The contract term "Employment Equity" and any clause relating to international sanctions, if and when included in this document, apply to Canadian-based bidders only.

4.0 ENQUIRIES - SOLICITATION STAGE

4.1 To ensure the integrity of the competitive bid process, enquiries and other communications regarding the RFP, from the issue date of the solicitation up to the closing date, are to be directed ONLY to the contracting authority named on page one (1) of the RFP. Enquiries and other communications are NOT to be directed to any other government official(s). Failure to comply with this paragraph 6.1 may (for that reason alone) result in the disqualification of the proposal.

4.2 Enquiries must be IN WRITING.

Les conditions suivantes peuvent s'appliquer à la présente invitation :

3.1 Avant l'adjudication du contrat, les soumissionnaires peuvent être tenus de fournir de l'information précise quant à leurs statuts juridique et financier et à leur capacité technique de satisfaire aux exigences énoncées dans la présente invitation.

3.2 a) Les prix indiqués par les soumissionnaires canadiens doivent être fermes (en dollars canadiens) et INCLURE les droits de douane et d'accise canadiens applicables, et EXCLURE la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas.

b) Les prix indiqués par les soumissionnaires étrangers doivent être fermes (en dollars canadiens) et EXCLURE les droits de douane et d'accise et la TPS ou la TVH du Canada, selon le cas. LES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE DU CANADA PAYABLES PAR LE CONSIGNATAIRE SERONT AJOUTÉS, UNIQUEMENT AUX FINS D'ÉVALUATION, AUX PRIX INDQUÉS PAR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.

3.3 Les propositions seront évaluées selon une formule franco destination.

3.4 Les documents de la proposition et les renseignements à l'appui peuvent être soumis en anglais ou en français.

3.5 Le terme contractuel « équité en matière d'emploi » et toute clause relative à des sanctions internationales inclus dans le présent document s'appliquent uniquement aux soumissionnaires canadiens.

4.0 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE D'INVITATION

4.1 Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications relativement à cette invitation à soumissionner, de la date d'émission à la date de clôture, doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent responsable du contrat dont le nom figure à la page un (1) de l'invitation à soumissionner. Elles NE DOIVENT être adressées à aucun autre représentant du gouvernement. Le défaut de se conformer à la présente (pour cette raison uniquement) pourrait entraîner le rejet de la soumission.

4.2 Les demandes de renseignements doivent être présentées PAR ÉCRIT.

4.3 Enquiries must be received no less than five (5) *working days* prior to the RFP closing date to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time might not be answered prior to the RFP closing date.

4.4 To ensure consistency and quality of information provided to bidders with respect to significant enquiries received, and the replies to such enquiries, any information will be provided simultaneously to bidders to which this RFP has been sent, without revealing the sources of the enquiries.

4.5 Meetings will not be held with individual bidders prior to the closing date/time of this RFP.

5.0 INSPECTION

The services provided are subject to inspection and acceptance by the responsible Project Authority.

6.0 RIGHTS OF CANADA

Canada reserves the right to:

- a) reject any or all proposals received in response to this RFP;
- b) enter into negotiations with bidders on any or all aspects of their proposal;
- c) accept any proposal in whole or in part without prior negotiation;
- d) cancel and/or reissue this RFP at any time;
- e) award one or more contracts;
- f) retain all proposals submitted in response to this RFP.

7.0 SOLE PROPOSAL - PRICE SUPPORT

In the event that the Bidder's proposal is the sole proposal received, Canada may request one or more of the following as acceptable price support:

4.3 Les demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la DP afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre avant la date de clôture de la DP.

4.4 Afin que tous les soumissionnaires reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à toutes les entreprises qui auront reçu la DP, sans toutefois que le nom de l'auteur soit mentionné.

4.5 Il n'y aura pas de rencontres avec aucun des soumissionnaires avant la date et l'heure fixées pour la clôture de cette DP.

5.0 INSPECTION

Les services fournis sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation du chargé de projet responsable du présent document.

6.0 DROITS DU CANADA

Le Canada se réserve le droit :

- a) de rejeter l'une quelconque ou la totalité des propositions déposées pour donner suite à cette DDP;
- b) négocier, avec un ou plusieurs soumissionnaires, l'un quelconque ou la totalité des aspects de leur proposition;
- c) d'accepter toute proposition intégralement ou en partie sans négociation préalable;
- d) d'annuler ou de publier à nouveau la présente demande à n'importe quel moment;
- e) d'adjuger un ou plusieurs contrats;
- f) de conserver toutes les propositions déposées pour donner suite à cette DDP.

7.0 SEULE PROPOSITION REÇUE - SUPPORT DES PRIX

Si la proposition du soumissionnaire est la seule reçue, le Canada peut exiger que le soumissionnaire présente un document de soutien des prix contenant les renseignements suivants :

- a) a current published price list indicating the percentage discount available to the Government of Canada; and/or
- b) copy of paid invoices for like services performed for other customers; and/or
- c) a price certification statement; and/or
- d) any other supporting documentation as requested.

8.0 CERTIFICATION REQUIREMENTS

8.1 In order to be awarded a contract, the certifications attached in Part III are required. Canada shall declare a proposal non-responsive if the certifications are not submitted or completed as required.

8.2 Compliance with the certifications the Bidder provides to Canada is subject to verification by Canada during the proposal evaluation period (prior to contract award) and after contract award.

8.3 In the event that the Contractor does not comply with any certification or that it is determined that any certification made by the Contractor in its proposal is untrue, whether made knowingly or unknowingly, the Minister shall have the right, pursuant to the default provisions of the Contract, to terminate the Contract for default.

9.0 T4A SUPPLEMENTARY SLIP REQUIREMENT

Pursuant to paragraph 221(1d) of the Income Tax Act, payments made by departments and agencies under applicable services contracts (including contracts involving a mix of goods and services) must be reported on a T4A Supplementary Slip. To enable client departments and agencies to comply with the requirement, contractors are required to provide information as to their legal name and status, business number, and/or Social Insurance Number or other identifying supplier information as applicable along with a certification as to the completeness and accuracy of the information.

10.0 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS) IN RECEIPT OF A PENSION

A FPS in receipt of a pension may not compete for a requirement that exceeds \$100,000 including expenses and GST/HST. Reference, Part III, Section 1.3, Former Public Servants.

11.0 PAYMENT

- a) la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au gouvernement du Canada;
- b) une copie des factures payées pour des services semblables rendus à d'autres clients; et (ou)
- c) une attestation des prix, et (ou)
- d) toutes autres pièces justificatives telles que demandées.

8.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS

8.1 Pour obtenir un contrat, le soumissionnaire doit joindre à la Partie III les certificats requis. Le Canada déclarera une proposition irrecevable si les certificats ne sont pas soumis ou remplis comme on l'exige.

8.2 Au cours de la période d'évaluation des propositions (avant l'adjudication du contrat) et après l'adjudication du contrat, le Canada peut vérifier si le soumissionnaire s'est conformé aux certificats.

8.3 Si l'entrepreneur n'est pas conforme à un certificat ou que l'on détermine que l'entrepreneur a fourni dans sa proposition un faux certificat, que ce soit sciemment ou involontairement, le ministre peut, conformément aux clauses d'inexécution du contrat, résilier le contrat pour cause d'inexécution.

9.0 EXIGENCE RELATIVE AUX FEUILLETS T4A SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'alinéa 221 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide du feuillet T4-A supplémentaire, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés de biens et de services). Afin de permettre aux ministères-clients et organismes de se conformer à cette exigence, les entrepreneurs sont tenus de fournir des renseignements quant à leur dénomination sociale et à leur statut juridique, numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale ou autre identificateur unique au fournisseur, le cas échéant, ainsi qu'une attestation à l'effet qu'ils sont corrects et complets.

10.0 ANCIENS FONCTIONNAIRES QUI TOUCHENT UNE PENSION

Un ancien fonctionnaire qui touche une pension ne peut poser sa candidature à un marché qui dépasse 100 000 \$, y compris les dépenses et la TPS/TVH. Référence: Partie III, section 1.3, Anciens fonctionnaires.

11.0 PAIEMENT

11.1 One of the following basis and method of payment will be selected for this RFP based on the work requirement. The chosen methods are identified in Part II, Terms of Reference, Section 12, Financial Proposal.

11.2 Basis of Payment - GST/HST Extra

- firm or fixed price
- fixed time rate
- cost reimbursable
 - per diem, or
 - ceiling price

11.3 Method of Payment - GST/HST Extra

- payment on delivery and acceptance, or
- progress payments

Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual

All instructions, general terms, conditions and clauses identified herein by title, number and date are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions (SACC) Manual, issued by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), available at the following PWGSC Web site:

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2019-05-30
GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS

2010C 2018-06-21
GENERAL CONDITIONS - SERVICES (MEDIUM COMPLEXITY)

C3010T 2014-11-27
EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS

12.0 BASIS OF SELECTION

It is understood by the parties submitting proposals that, to be considered valid, a proposal must meet all mandatory requirements specified herein. The proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration.

13.0 INTERNATIONAL SANCTIONS

Persons in Canada, and Canadians outside of Canada, are bound by economic sanctions imposed by Canada. As a result, the Government of Canada cannot accept delivery of goods or services that originate, either directly or indirectly, from the countries or persons subject to economic sanctions.

11.1 On choisira l'une des bases et des modalités de paiement suivantes pour la présente demande de proposition en fonction du marché. Les méthodes choisies seront indiquées dans la Partie II, Termes de référence, section 12, Proposition financière.

11.2 Base de paiement — TPS/TVH en sus

- prix ferme ou fixes
- tarif horaire fixe
- coûts remboursables
 - tarif journalier, ou
 - prix plafond

11.3 Modalités de paiement — TPS/TVH en sus

- paiement sur livraison et acceptation, ou
- acomptes.

Clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les directives, expressions générales, conditions et causes indiquées dans les présentes par un titre, un numéro et une date sont établies dans les *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) publiées par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), que l'on peut consulter dans le site Web de TPSGC suivant :

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2019-05-30
INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX
SOUSSIONNAIRES

2010C 2018-06-21
CONDITIONS GÉNÉRALES - SERVICES (COMPLEXITÉ MOYENNE)

C3010T 2014-11-27
FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE

12.0 MÉTHODE DE SÉLECTION

Les parties qui soumettent une proposition comprennent que, pour que leur soumission soit valide, elle doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires précisées dans le présent document. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues.

13.0 SANCTIONS INTERNATIONALES

Les personnes au Canada et les Canadiens à l'étranger sont liés par les sanctions économiques imposées par le Canada. En conséquence, le gouvernement du Canada ne peut accepter la livraison d'aucun bien ou service provenant, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs pays assujettis aux sanctions économiques.

Details on existing sanctions can be found at:

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-e.asp>

It is a condition of the resulting contract that the Contractor not supply to the Government of Canada any goods or services which are subject to economic sanctions.

By law, the Contractor must comply with changes to the regulations imposed during the life of the Contract. During the performance of the Contract, should the imposition of sanctions against a country

or person or the addition of a good or service to the list of sanctioned goods or services cause an impossibility of performance for the Contractor, the situation will be treated by the Parties as a force majeure. The Contractor shall forthwith inform Canada of the situation; the procedures applicable to force majeure shall then apply.

14.0 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

14.1 Non-federally regulated employers with a resident workforce in Canada of 100 or more employees bidding on a contract of \$1,000,000 or more must certify their commitment to implement employment equity according to the criteria of the Federal Contractors Program.

15.0 APPLICABLE LAW

15.1 The Contract shall be interpreted and governed, and the relations between the Parties, determined by the laws in force in Ontario.

15.2 Bidders may, at their discretion, substitute the applicable laws of a Canadian province or territory of their choice without affecting the validity of their proposal, by deleting the Canadian province or territory specified and inserting the Canadian province or territory of their choice. If no change is made, it acknowledges the applicable law specified is acceptable to the Bidder.

Les détails relatifs aux sanctions actuellement en vigueur peuvent être vus à l'adresse suivante :

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-fr.asp>

Une condition essentielle au marché subséquent est que l'entrepreneur ne fournisse pas au gouvernement canadien un bien ou un service assujéti aux sanctions économiques.

Conformément au règlement en vigueur, l'entrepreneur devra respecter tout changement apporté aux sanctions imposées durant la période du contrat. Lors de l'exécution du contrat, si l'imposition de sanctions contre un pays ou une personne ou l'ajout d'un bien ou service à la liste des biens et services devait empêcher l'entrepreneur de satisfaire à la totalité ou à une partie de ses obligations, l'entrepreneur pourra invoquer la force majeure. L'entrepreneur devra informer le Canada immédiatement de la situation; les procédures établies pour la force majeure s'appliqueront alors.

14.0 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

14.1 Les employeurs non assujettis à la législation fédérale dont l'effectif au Canada compte plus de 100 employés qui soumissionnent dans le cadre d'un marché de 1 000 000 \$ ou plus doivent certifier qu'ils s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi conformément aux critères du Programme de contrats fédéraux.

15.0 LOIS APPLICABLES

15.1 Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

15.2 Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans changer la validité de leur proposition, en remplaçant la province ou le territoire canadien précisé par la province ou le territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, le soumissionnaire reconnaît qu'il accepte les lois applicables précisées.

All bids must be sent electronically to / Toutes les offres doivent être envoyées par voie électronique à :

Nathalie.marcoux@canada.ca

**RFP # ISED-197715
CLOSING DATE/DATE DE CLÔTURE
February 26, 2021/le 26 février 2021
2:00 pm Eastern Standard Time/14:00 h, heure normale de l'Est**

Part II: Terms of Reference

1.0 PURPOSE

The department of Innovation, Science and Economic Development Canada ISED requires services to conduct business and specialized economic analysis for project-specific outputs and outcomes related to activities undertaken by recipients of Innovation Superclusters Initiative (ISI) funding. The services will be required for a period commencing from contract award to March 31, 2024.

2.0 TITLE OF PROJECT

Innovation Superclusters Initiative: Economic analysis

3.0 BACKGROUND

Innovation, Science and Economic Development Canada (ISED) works with Canadians in all areas of the economy and in all parts of the country to improve conditions for investment, enhance Canada's innovation performance, increase Canada's share of global trade and build a fair, efficient and competitive marketplace. To achieve its objectives, the Department leads a number of initiatives to drive innovation and foster growth in Canada's economy.

The Innovation Superclusters Initiative (ISI) is a collaborative program which strengthens Canada's most promising clusters. Represented by five industry-led, not-for-profit Entities, the Superclusters were selected for their potential to build world-leading innovation networks that will advance research and development, solve complex challenges, drive economic growth, and develop and attract top talent. By investing in bold and ambitious technology leadership and capacity building projects, the Superclusters will grow their innovation networks and build a shared competitive advantage for their clusters to scale.

The initiative brings together companies of all sizes, academic institutions and not-for-profit organizations to generate bold ideas so that Canadians will benefit from ground-breaking research and a world-leading innovation economy that fosters global market leaders.

ISI is expected to create more than 50,000 jobs and grow Canada's economy by \$50 billion over the next 10 years. The importance of implementing an objective and sound strategy that measures the economic impact of the Superclusters is a key priority for the Department. To measure the performance of the program against these long-term goals, ISED is seeking independent expert analysis to track the economic impact of individual Supercluster projects through evidence-based analysis.

4.0 PROJECT REQUIREMENTS/OBJECTIVES

As part of its commitment to ensuring effective and efficient programs to support business, ISED requires business and specialized economic analysis for project-specific outputs and outcomes related to activities undertaken by recipients of ISI funding. This will include providing a common approach to measure and report on the achievements of Canada's five selected Superclusters, as well as on the benefits, as presented by the participants of the ISI. Services will be requested on an "as needed basis" in a period commencing from contract award to March 31, 2024.

The Contractor must be able to work under tight timelines, and be highly responsive to ISED's requests in undertaking the following project requirements:

1. Development of methodology (delivery four months following contract signature)
 - a. Submit methodology for research, analysis and reporting on the economic impact in Canada as it relates to the ISI for input
 - b. Finalize methodology for research, analysis and reporting on the economic impact model in Canada as it relates to the ISI
2. Produce economic impact results and projections based on Supercluster activities, projects, the technology promise and economic benefits. Specific objectives will include (annual reports):
 - a. Qualitative and quantitative assessment as described in the Topics section below

The Contractor must be able to complete all tasks and deliverables within the timelines provided. The Contractor will review project-specific material to be supplied by ISI and it will provide expert analysis and business intelligence to ISED. It is anticipated that the work and the analysis would be carried out on an annual basis with fixed deliverables.

5.0 SCOPE OF WORK/TASKS

Several methods exist for measuring the economic impact of clusters. These are categorized into top-down (i.e., official economic and innovation statistics) and bottom-up (i.e., surveys, interviews, and case studies) approaches. The Contractor will analyze the program tools to collect data and information on the Superclusters' activities and assess them to develop an economic model to measure the economic impacts. The Contractor will develop a methodology to assess the economic impact as it relates to ISI based on best practices. In addition to program administrative data, the Contractor will use its own proprietary data and intelligence and may have to conduct other activities to capture additional information (i.e., interviews and surveys with cluster members and project participants).

The Contractor will be required to develop an economic impact model based on these pillars: economic growth; productivity; innovation; new business and employment; and social capital (see topics for more details). In addition, provide economic projections, with detailed methodologies used to arrive at these projections. These methodologies may be used to capture program impacts such as job creation, GDP growth, effect of technology driven innovation, investment in industry ecosystems, commercialization activities, and commercial potential and collaboration.

The methodology and assessment must provide consistent measures across all five Superclusters.

The Contractor will conduct and work in collaboration with appropriate subject matter experts, including in-house or external advisors with specific technical or sectoral expertise. The Contractor(s) will base its analysis upon source material supplied by ISI and the Superclusters, acquiring contextual evidence and data independently, as required.

In the methodology development and in the interest of minimizing reporting burden on the Superclusters, the Contractor needs to outline any information required from the Superclusters and the frequency (if applicable). The Contractor will work with ISED to determine the best way to collect information from the Superclusters in order to align with other information requests and minimize duplication. ISED will facilitate the conversation with the Superclusters and the Contractor.

Topics:

- Assess how the outcomes of the Innovation Superclusters Initiative are contributing to the creation of wealth in Canada and for Canadians;
- Quantitative assessment: projection of medium (5 year) and long-term (10 year) incremental impact of funding/activities on GDP.
- Quantitative GDP impact of firms participating in Supercluster projects and the ecosystem.
- Quantitative assessment: projection of medium (5 year) and long-term (10 year) incremental impact of funding on employment growth of firms participating in Supercluster projects and the ecosystem.
- Qualitative assessment: a description of the types of jobs created over the medium and long-term.
- Quantitative assessment of productivity gains (e.g. coordination and co-operation between producers and suppliers; improvement of methodologies & processes, use of new and fewer expensive materials and/or technologies; and easily accessible inputs).
- Quantitative and qualitative assessment of social capital (e.g. social organization, such as networks, norms, and trust that facilitate coordination and co-operation among Supercluster members for mutual benefit).
- Quantitative assessment of the outputs of innovation (e.g. new product announcement; the sales of new products; and new product profit)
- Quantitative and Qualitative assessment of business opportunities, new firms generated as well as future commercial potential from new or enhanced products, technologies, processes or services in existing markets for different sectors in Canada and abroad.
- Quantitative and Qualitative assessment of the ecosystem density for each of the 5 Superclusters

Project Details

The Contractor will conduct qualitative and quantitative research with reference to selected technology areas and participants. The Contractor will make use of databases and publications, access external experts and subject matter, and draw on its own expertise, evidence and data to provide suitable analysis and business intelligence. Discussions with the Superclusters when required will be facilitated with the permission and presence of ISED to ensure the minimizing of burden and duplication. Required tasks will include the following:

- Meetings or call with the Project Authority to discuss desired outcomes and methodology;
- Review information to be supplied by ISED;
- Research information and data on proposals and topics;
- Develop methodological approaches, specific applications, and technical and general explanations of approach. Revise and resubmit as requested.
- Conduct analysis of technical, business and market data and information for analysis and/or assessment, as required;
- Draft written reports containing a summary of analyzed information submitted by recipients; provide to ISED for comment; revise and resubmit as required; and
- Presentation of analysis/assessment or results to ISED, if required.

The Contractor(s) will review business material to be supplied by ISED and it will provide expert analysis and business intelligence to ISED regarding this material. The individual identified in the proposal as the Project Lead shall ensure that the requirements of each project be submitted on time, on budget, and of an acceptable quality by the following management tasks:

1. The Contractor(s) is required to submit a scope of work document outlining a project work plan that details how they will complete the necessary tasks within the given timelines.
 - a. Common methodologies across all five Superclusters.
 - b. Projections for economic impact.
2. For deliverable A (see 'Deliverables'), the contractor is required to develop an economic model with the ability to analyze the impact of the ISI program.
3. For deliverable B (see 'Deliverables'), the contractor is required to develop a comprehensive report of economic impact for each supercluster, recurring annually.
4. The Project Authority will provide feedback to the Contractor for projects on draft annual reports and the Contractor will then incorporate the feedback into the final version.
5. Before the contract end-date, the Contractor is required to submit all deliverables in the appropriate format to the Project Authority, and present to officials in Ottawa, Canada, if requested.

Methodology

The Contractor will develop its own methodology and approach to measure the economic impact of the Superclusters. The Contractor will identify tools and databases that will be used to carry out the work, and will adequately document the methodology used in performing the analysis in a separate section.

Consultations

The Contractor will work in consultation with a Project Authority throughout the duration of this project to obtain guidance and feedback.

The Contractor(s) will conduct the work in consultation with appropriate subject matter experts, including in-house or external advisors with specific technological/technical or sectoral expertise. The Project Authority will facilitate with the Superclusters when required. The Contractor may consult subject matter experts outside Canada to adequately research and analyze selected technologies and prominent technology hubs in leading countries.

The Contractor must establish a single point of contact to receive time-sensitive requests, feedback, etc.

6.0 DELIVERABLES

The Contractor must be able to complete tasks and the deliverables listed below within the timelines. Deliverables will take the form of written reports – templates to be provided.

Deliverables and proposed timelines (subject to ISED discretion) for the analysis of the reports submitted by the recipients:

Deliverable A: Consistent methodologies

- Kick off meeting with ISED officials – one week following contract signature
- Acquisition of key data to be used in development of methodology – weeks 2 and 3 following contract signature
- Present options for the methodology to be used to assess the benefits of each supercluster. This should include options for how to proceed in the development of an economic impact model for the program – one month following contract signature
- Analysis describing the economic impact model prepared for the program – Week 16 following contract signature

Deliverable B: Projections for economic impact

- Report on Economic impact for each supercluster – a month after the methodology is finalized – recurring every 12 months, starting at the signature of the contract and ending March 2024. These reports should capture the effects of each supercluster on their respective (ie. Impact of projects and R&D, new partnerships, new intellectual property developed, etc).
- Annual report summarizing and aggregating results for the 5 Superclusters – starting April 2021 and ending March 2024
- Availability to meet and provide presentations on analysis to ISED Officials as needed.
- Availability to present findings of the analysis to the public, as needed.

All work requests must be completed by the end-date stipulated by the Project Authority.

The Contractor may be asked to provide status reports via conference call, as requested by ISI. The reports will cover work planned, performed and completed, including progress, issues and resolutions, and risks and mitigating measures. Daily email updates to confirm progress may be required

7.0 MANAGEMENT OF THE PROJECT

This project will be managed by the Innovation Superclusters Initiative Branch of the Department of Innovation, Science and Economic Development Canada. The name of the Project Authority will be provided upon contract award.

8.0 SECURITY

The bidder shall at all times during the performance of the contract, hold a valid Facility Security Clearance, issued by the Canadian and International Industry Security Directorate (CIISD) of the Department of Public Works and Government Services Canada at the level of **“Reliable”**.

Bidder’s personnel must have a valid personnel security screening at the requisite level of **“Reliable”** granted or approved by CIISD at bid closing date. No contract will be awarded unless this requirement is met. Innovation, Science and Economic Development Canada Security **requires the full name of the individual, the date of birth, the security clearance number and the department** of the personnel which will be working on Innovation, Science and Economic Development Canada premises.

To allow for proper validation of the individual / team members' current security clearance(s), the proposal **must** clearly indicate for the individual or each member, the following information:

- security clearance level;
- security clearance number;
- the department holding the clearance;
- the expiry date; and
- the date of birth.

The bidder **SHALL NOT** remove any **CLASSIFIED** information from the identified work site (s) the bidder shall ensure that its personnel are made aware of and comply with this restriction.

The bidder shall comply with the provisions of:

- a the Industrial Security Manual (June 1992).

9.0 Conflict of Interest

1. In order to protect the integrity of the procurement process, bidders are advised that the Project Authority may reject a bid in the following circumstances:

a. if the Bidder, any of its subcontractors, any of their respective employees or former employees was involved in any manner in the preparation of the bid solicitation or in any situation of conflict of interest or appearance of conflict of interest;

b. if the Bidder, any of its subcontractors, any of their respective employees or former employees had access to information related to the bid solicitation that was not available to other bidders and that would, in the Project Authority's opinion, give or appear to give the Bidder an unfair advantage.

2. The experience acquired by a bidder who is providing or has provided the goods and services described in the bid solicitation (or similar goods or services) will not, in itself, be considered by the Project Authority as conferring an unfair advantage or creating a conflict of interest. This bidder remains however subject to the criteria established above.

3. Where the Project Authority intends to reject a bid under this section, the Contracting Authority will inform the Bidder and provide the Bidder an opportunity to make representations before making a final decision.

The Bidder acknowledges that it is within the Project Authority's sole discretion to determine whether a conflict of interest, unfair advantage or an appearance of conflict of interest or unfair advantage exists.

10.0 EVALUATION PROCEDURES

10.1 Proposals will be evaluated in three separate steps as follows:

a) evaluation of the technical, financial and conflict of interest Mandatory Requirements as listed in Section 11.0 below. Only proposals meeting all of the Mandatory Requirements will advance to Step b).

b) evaluation of the technical rated requirements as listed in Section 12.0 below. Only proposals meeting all of the rated technical requirements will advance to Step c);

c) evaluation of the financial rated requirements as listed in Section 13.0 below.

Note: ISED may choose to terminate the evaluation of any proposal upon the first findings of non-compliance with a mandatory requirement or upon the first finding where a proposal fails to meet a minimum score for a rated requirement.

10.2 An evaluation team composed of representatives of ISED will evaluate the proposals.

The evaluation team reserves the right but is not obliged to perform any of the following:

a) seek clarification or verify any or all information provided by the Bidder with respect to this RFP;

b) contact any or all of the references supplied and to interview, at the sole costs of the Bidder, the Bidder and/or any or all of the resources proposed by the Bidder to fulfil the requirement, at ISED in Ottawa, Ontario, on 48 hours notice, to verify and validate any information or data submitted by the Bidder.

11.0 MANDATORY REQUIREMENTS

To be considered responsive, a proposal must meet all of the mandatory requirements of this solicitation. Proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration. ISED may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a mandatory requirement.

RFP Reference	Requirement(Bidder's proposal should repeat exactly as defined in the RFP)	Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
11.1	The Bidder must demonstrate that planned resources are qualified for the level of work proposed. Considered criteria include education, professional designations, and work experience.	
11.2	<p>Conflict of Interest</p> <p>The bidder must declare any real or perceived conflicts of interest in undertaking this project.</p> <p>Where no conflict exists, either actual or perceived, the bidder must include a signed attestation confirming that fact.</p> <p>Where a conflict exists, either actual or perceived, the bidder must include a comprehensive mitigation plan to address any conflicts, real or perceived. The plan should include ,but is not limited to;</p> <ul style="list-style-type: none"> • A description of the conflict, real or perceived, including names of individual employees, projects undertaken, etc., which encompass the conflict. • A detailed description of the mitigation strategy that addresses any conflicts, real or perceived. Areas of consideration include- processes in place to mitigate the conflict of interest, methodology to ensure all processes are strictly adhered to, identifying the individuals charged with ensuring processes are followed. 	
11.3	<p>Methodology</p> <p>The Bidder must provide a description of the overall approach, methodologies and techniques they propose to use to undertake this project.</p>	

11.4	<p>Experience: Economic impact analysis</p> <p>The Bidder must provide evidence of its previous experience (at least 5 projects) in conducting projects that are similar in scope and complexity to the requirements in 'Topics' described in the Statement of Work (e.g. conducting economic, market and technical assessments of projects and technologies that are similar) .</p> <p>The Bidder must submit examples of such work, citing the specific element of the 'Scope of Work' being addressed.</p> <p>*Please reference specific reports, if publicly available.</p>	
11.5	<p>Experience: Comparable Projects</p> <p>The Bidder must demonstrate experience (at least 5 projects) related to coordinating and synthesizing information from multiple sources. In particular, the Bidder should describe the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a short description of comparable projects • a short description of how data was synthesized <p>*Please reference specific reports, if publicly available.</p>	
11.6	<p>Team Experience</p> <p>The Bidder must demonstrate that planned resources are qualified for the level of work proposed. Considered criteria include education, professional designations, and work experience.</p>	
11.7	<p>Certification</p> <p>Bidders must complete, sign & return the certification forms as indicated in Part III, Certification Requirements of this RFP.</p>	
11.8	<p>Cost</p> <p>Provide full cost breakdown as per Section 13.0 below, Financial Proposal (CMM mandatory)</p>	
11.9	<p>The financial proposal must be submitted as a separate document to the technical proposal (NO FINANCIAL INFORMATION FROM THE FINANCIAL PROPOSAL MAY APPEAR IN THE TECHNICAL PROPOSAL). (CMM mandatory - do not remove)</p>	

12.0 POINT RATED REQUIREMENTS

In order to qualify for the rating process, proposals **MUST** respond to the following rated requirements **IN THE ORDER SHOWN** and **MUST** include the referenced Section/Page in the Bidder's proposal. Any proposal which fails to achieve the required minimum score for any rated item will be eliminated from further consideration. In addition, to be further evaluated, the bidder's proposal must achieve an overall minimum technical rating of 70%. ISED may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a rated requirement.

RFP Reference	Requirement (bidder's proposal should repeat exactly as defined in RFP)	Points		Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
		Max.	Min.	
	Technical Rating			
12.1	<p>The Bidder should demonstrate that they are able to access multiple resources and expertise in business, and economic research to produce timely analysis, advice, and quality strategic reports regarding economic impact and benefits. Specifically, the Bidder must demonstrate that it meets the requirements by demonstrating the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demonstrated a detailed explanation of the methodology in order to provide projections and impact assessment based on market benefits, business opportunities (new processes, products, technologies and/or services), commercial potential and spillover effects. (10 points) • Demonstrated expertise on economic impact analysis, as well as experience providing analytical advice for various levels of government and companies. (10 points) • Demonstrated presence of experienced analytical teams in analytical capacity for economic impact analysis. (10 points) <p>Up to 10 points per category to a maximum of 30 points</p>	30	21	

12.2	<p>The Bidder should demonstrate that they have experience in providing the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technical feasibility conducting economic impact analysis (GDP and Jobs projections, input-output analysis), that are similar in scope and complexity to the requirements as described in the Statement of Work under 'Topics'. <p>The Bidder is to provide a minimum of five (5) projects in the last five (5) years, they were involved in to demonstrate this experience.</p> <p>Up to 5 points per project up to a maximum of 30 points.</p>	30	21	
12.3	<p>The Bidder should demonstrate that they have experience in conducting economic analysis projects.</p> <p>The Bidder is to provide a minimum of five (5) projects in the last five (5) years were involved in to demonstrate this experience.</p> <p>Up to 5 points per project up to a maximum of 30 points.</p>	30	21	
12.4	<p>The Bidder should demonstrate that they are able to access multiple resources and expertise in technological, business, and economic research to produce timely analysis, advice, and quality strategic reports regarding advanced manufacturing insight and circumstance-specific analysis on a global scale. Specifically, the Bidder must demonstrate that it meets the requirements by submitting three (3) samples of work related to the following:</p> <p>Up to 10 points per category to a maximum of 30 points</p>	30	21	

	Total maximum technical points	120 X 70%	84	Overall minimum points required: 84
--	--------------------------------	--------------	----	--

13.0 FINANCIAL PROPOSAL

The total cost of the project **must not exceed \$400,000.00 (including applicable taxes), including travel and other expenses**. Proposals costing more will be rejected, and will not be evaluated.

The financial proposal is to be submitted as a separate package to the technical proposal, and will be assessed only if the bidder's proposal meets all the technical and financial mandatory requirements, meets the minimum score for each point rated requirement and receives a **MINIMUM OF 70 PERCENT** on the overall rated evaluation criteria.

Note:

*ISED may choose to terminate the evaluation upon the first finding of non-compliance.

No points are awarded for the mandatory requirements, but each one must be met in order for the bidder's proposal to receive consideration and points for the rated evaluation criteria.

14.1 Basis of Payment:

The Bidder's financial proposal must include a firm or fixed price for this project, GST/HST extra. Costs in the proposal must be broken down as follows:

(under this arrangement a price is arrived at, which is not subject to adjustment, to reflect actual costs incurred by the contractor in performance of the contract. It gives maximum profit incentive to the contractor for cost control because the contractor assumes full responsibility for all costs under or over the firm price. In addition, it places a minimum administrative burden on both contracting parties.)

14.2 Method of Payment - Resulting Contract

Progress payments

(a series of payments allowing payment for work performed before completion of the whole project.)

All payments will be contingent upon ISED's satisfaction with the deliverables.

15.0 CONTRACTOR SELECTION METHOD:

The contractor will be selected on the basis of the highest responsive combined rating of technical merit 80% and price 20%

16.0 AWARDING OF CONTRACT

One contract only will be awarded and it will be offered to the bidder whose proposal is selected by ISED's assessment team based on the Contractor's Selection Method at Section 14.0 above. Once a contract is awarded, a Notification of Successful Bidder will be posted on the Government Electronic Tendering System. Unsuccessful bidders will not be contacted directly.

Partie II : Cadre de référence

1.0 OBJET

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) a besoin de services pour effectuer une analyse opérationnelle et économique spécialisée relativement aux extrants et aux résultats relatifs aux projets s'inscrivant dans des activités entreprises par les bénéficiaires du financement de l'Initiative des supergrappes d'innovation (ISI). Les services sont requis pour la période commençant à la date d'attribution du contrat et se terminant le 31 mars 2024.

2.0 TITRE DU PROJET

Initiative des supergrappes d'innovation : Analyse économique

3.0 CONTEXTE

ISDE collabore avec des Canadiens de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays afin d'instaurer un climat favorable à l'investissement, de stimuler l'innovation, d'accroître la présence canadienne sur les marchés mondiaux et de créer un marché équitable, efficace et concurrentiel. Pour atteindre ses objectifs, le Ministère dirige un certain nombre d'initiatives visant à stimuler l'innovation et à favoriser la croissance de l'économie canadienne.

L'Initiative des supergrappes d'innovation (ISI) est un programme de collaboration qui renforce les grappes les plus prometteuses du Canada. Représentés par cinq entités à but non lucratif dirigées par l'industrie, les supergrappes ont été sélectionnées pour leur potentiel à construire des réseaux d'innovation de premier plan au niveau mondial qui feront progresser la recherche et le développement, résoudront des défis complexes, stimuleront la croissance économique, et développeront et attireront les meilleurs talents. En investissant dans des projets audacieux et ambitieux de leadership technologique et de renforcement des capacités, les supergrappes développeront leurs réseaux d'innovation et créeront un avantage concurrentiel partagé pour que leurs grappes puissent s'étendre.

Cette initiative rassemble des entreprises de toutes tailles, des établissements universitaires et des organismes à but non lucratif pour générer des idées audacieuses afin que les Canadiens puissent bénéficier de recherches de pointe et d'une économie de l'innovation de premier plan qui favorise les leaders du marché mondial.

L'ISI devrait créer plus de 50 000 emplois et faire croître l'économie canadienne de plus de 50 milliards de dollars au cours des dix prochaines années. L'importance de mettre en œuvre une stratégie objective et solide qui mesure l'incidence économique des supergrappes est une priorité essentielle pour le Ministère. Afin de mesurer le rendement du programme par rapport à ces objectifs à long terme, ISDE recherche l'analyse d'experts indépendants pour suivre les répercussions économiques des projets individuels des supergrappes au moyen d'une analyse fondée sur des preuves.

4.0 EXIGENCES ET OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre de son engagement à garantir des programmes efficaces pour soutenir les entreprises, ISDE exige une analyse économique commerciale et spécialisée pour les produits et résultats précis des projets liés aux activités entreprises par les bénéficiaires du financement de l'ISI. Il s'agit entre autres d'adopter une approche commune à la mesure et à la production de rapports sur les réalisations des cinq supergrappes canadiennes choisies, ainsi qu'aux avantages, tels qu'ils sont présentés par les participants dans le cadre de l'ISI. Les services seront requis au besoin, à compter de l'octroi du contrat jusqu'au 31 mars 2024.

L'entrepreneur doit être en mesure de travailler avec des délais serrés et de réagir promptement aux demandes d'ISDE pour répondre aux exigences de projet suivantes :

3. Développement d'une méthodologie (exécution quatre mois après la signature du contrat)
 - a. Soumission d'une méthodologie pour la recherche, l'analyse et la production de rapports sur les répercussions économiques au Canada dans le cadre de l'ISI aux fins de rétroaction.
 - b. Méthodologie finale pour la recherche, l'analyse et la production de rapports sur l'incidence économique au Canada dans le cadre de l'ISI.
4. Production de résultats et de projections d'incidence économique fondés sur les activités, les projets, les promesses technologiques et les bénéfices économiques des supergrappes. Les objectifs précis comprendront (rapports annuels) :
 - a. Évaluation qualitative et quantitative telle que décrite dans la section « Sujets » ci-dessous.

L'entrepreneur doit pouvoir réaliser toutes les tâches et tous les livrables dans les délais prescrits. L'entrepreneur examinera les documents relatifs au projet que lui remettra l'équipe de l'ISI et il fournira des services d'analyse spécialisée et de veille économique à ISDE. On prévoit que les travaux et l'analyse seront menés sur une base annuelle et viseront des livrables fixes.

5.0 PORTÉE DES TRAVAUX/TÂCHES

Il existe plusieurs méthodes pour mesurer l'incidence économique des grappes. Elles sont classées en deux catégories : les approches descendantes (c'est-à-dire les statistiques officielles sur l'économie et l'innovation) et les approches ascendantes (c'est-à-dire les enquêtes, les entretiens et les études de cas). L'entrepreneur analysera les outils du programme afin de recueillir des données et des informations sur les activités des supergrappes et les évaluera afin de développer un modèle économique pour mesurer les répercussions économiques. L'entrepreneur développera une méthodologie pour évaluer l'incidence économique en ce qui concerne l'ISI en se basant sur les pratiques exemplaires. En plus des données administratives du programme, l'entrepreneur utilisera ses propres données et renseignements exclusifs et devra peut-être mener d'autres activités pour recueillir des renseignements supplémentaires (par exemple, des entretiens et des enquêtes auprès des membres du groupe et des participants au projet).

L'entrepreneur devra élaborer un modèle d'incidence économique basé sur les piliers suivants : croissance économique, productivité, innovation, nouvelles entreprises et nouveaux emplois, et capital social (voir les sujets pour plus de détails). En outre, ils devront fournir des projections économiques étayées par des méthodologies détaillées. Ces méthodologies peuvent être utilisées pour cerner les répercussions des programmes tels que la création d'emplois, la croissance du PIB, l'effet de l'innovation technologique, l'investissement dans les écosystèmes industriels, les activités de commercialisation, ainsi que le potentiel commercial et la collaboration.

La méthodologie et l'évaluation doivent fournir des mesures cohérentes dans les cinq supergrappes.

L'entrepreneur réalisera les travaux en collaboration avec les experts en la matière, notamment des conseillers internes ou externes qui possèdent une expertise sectorielle ou technique particulière. L'entrepreneur fondera son analyse sur les documents remis par l'ISI et les supergrappes et obtiendra des renseignements contextuels et des données de manière indépendante, selon les besoins.

Dans le cadre de l'élaboration de la méthodologie et dans le but de réduire au minimum la charge de travail des supergrappes, l'entrepreneur doit indiquer toute information requise des supergrappes et la fréquence (le cas échéant). L'entrepreneur travaillera avec ISDE pour déterminer la meilleure façon de recueillir les informations des supergrappes afin de s'harmoniser avec d'autres demandes d'information et de réduire au minimum le chevauchement des efforts. ISDE facilitera la conversation entre les supergrappes et l'entrepreneur.

Sujets :

- Évaluer comment les résultats de l'ISI contribuent à la création de la richesse pour le Canada et les Canadiens.
- Évaluation quantitative : projections à moyen terme (5 ans) et à long terme (10 ans) de l'incidence progressive du financement et des activités sur le PIB.
- Incidence quantitative sur le PIB et sur l'écosystème des entreprises participant aux projets de supergrappes.
- Évaluation quantitative : projection des répercussions différentielles à moyen (5 ans) et long terme (10 ans) du financement sur l'écosystème et la croissance de l'emploi des entreprises participant aux projets de supergrappes.
- Évaluation qualitative : description des types d'emplois créés à moyen et long terme.

- Évaluation quantitative des gains de productivité (par exemple, coordination et coopération entre producteurs et fournisseurs; amélioration des méthodologies et des processus, utilisation de nouveaux matériaux et/ou technologies moins coûteux et d'intrants facilement accessibles).
- Évaluation quantitative et qualitative du capital social (par exemple, l'organisation sociale, comme les réseaux, les normes et la confiance qui facilitent la coordination et la coopération entre les membres des supergrappes pour un bénéfice mutuel).
- Évaluation quantitative des résultats de l'innovation (par exemple, annonce de nouveaux produits, ventes de nouveaux produits et bénéfices provenant de nouveaux produits).
- Évaluation quantitative et qualitative des possibilités d'affaires, des nouvelles entreprises créées ainsi que du potentiel commercial futur de produits, technologies, processus ou services nouveaux ou améliorés sur les marchés existants pour différents secteurs au Canada et à l'étranger.
- Évaluation quantitative et qualitative de la densité de l'écosystème pour chacune des cinq supergrappes.

Détails du projet

L'entrepreneur effectuera des recherches quantitatives et qualitatives en ce qui a trait aux participants et secteurs de technologie choisis. L'entrepreneur utilisera des bases de données et les publications, consultera des spécialistes et des experts externes et misera sur ses propres expériences, preuves et données pour fournir une analyse et une veille économique adéquates. Les discussions avec les supergrappes, le cas échéant, seront facilitées avec l'autorisation et la présence d'ISDE afin de réduire au minimum la charge et le chevauchement des efforts. Voici les tâches précises exigées :

- Réunions ou appels avec le chargé de projet pour discuter des résultats souhaités et de la méthodologie;
- Examen des renseignements fournis par ISDE;
- Recherche de données et d'information sur les propositions et sujets;
- Élaboration d'approches méthodologiques, d'applications précises et d'explications techniques et générales des approches; Examen et soumission à nouveau comme demandé;
- Analyse de l'information et des données techniques, opérationnelles et commerciales en vue de l'analyse ou l'évaluation;
- Rédaction de rapports contenant un résumé des informations analysées soumises par les bénéficiaires; soumission à ISDE aux fins de commentaires; examen et soumission à nouveau si nécessaire
- Présentation de l'analyse ou de l'évaluation des résultats à ISDE, au besoin.

L'entrepreneur examinera les documents commerciaux remis par ISDE et fournira des services d'analyse spécialisée et de veille économique à ISDE concernant ces documents. La personne nommée dans la proposition comme étant le chef de projet devra s'assurer que les exigences relatives à chaque projet sont respectées, du point de vue des délais, du budget, et de la qualité. En l'occurrence, le chef de projet devra assumer les tâches administratives suivantes :

6. L'entrepreneur doit soumettre un document sur la portée des travaux indiquant le plan de travail du projet qui décrit en détail les tâches nécessaires dans les délais prescrits.
 - a. Des méthodologies communes aux cinq supergrappes.
 - b. Projections de l'incidence économique.
7. Pour le livrable A (voir la section sur les livrables), l'entrepreneur doit élaborer un modèle économique permettant d'analyser l'incidence sur le programme de l'ISI.
8. Pour le livrable B (voir la section sur les livrables), l'entrepreneur doit rédiger un rapport exhaustif sur les incidences économiques pour chaque supergrappe, tous les ans.
9. Le chargé de projet remettra à l'entrepreneur des commentaires sur les projets dans des rapports semestriels provisoires et l'entrepreneur intégrera ces commentaires à la version définitive du rapport.
10. Avant la date d'échéance du contrat, l'entrepreneur est tenu de remettre tous les produits livrables dans le format approprié au chargé de projet, et de les présenter aux représentants à Ottawa (Canada), sur demande.

Méthodologie

L'entrepreneur développera sa propre méthodologie et approche pour mesurer l'incidence économique des supergrappes.

L'entrepreneur indiquera les outils et les bases de données qui serviront à mener à bien les travaux, et consignera dans une section distincte la méthodologie utilisée pour effectuer l'analyse.

Consultations

L'entrepreneur consultera le chargé de projet tout au long du projet pour obtenir ses conseils et ses commentaires.

L'entrepreneur réalisera les travaux en consultant les experts en la matière compétents, notamment des conseillers internes ou externes qui possèdent une expertise sectorielle ou technologique/technique précise. Le chargé de projet facilitera la communication avec les supergrappes au besoin. L'entrepreneur peut consulter des experts en la matière à l'extérieur du Canada afin de faire des recherches et des analyses adéquates sur les technologies choisies et les centres technologiques importants dans les principaux pays.

L'entrepreneur doit mettre en place un point de contact unique qui recevra les demandes urgentes et la rétroaction.

6.0 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit pouvoir réaliser les tâches et les livrables énumérés ci-dessous dans les délais prescrits. Les livrables prendront la forme de rapports écrits (des modèles seront fournis).

Les livrables et les échéances proposées (à la discrétion d'ISDE) pour l'analyse des rapports soumis par les bénéficiaires :

Livable A : Méthodes cohérentes

- Réunion de lancement avec les représentants d'ISDE – une semaine après la signature du contrat.
- Acquisition de données clés à utiliser pour l'élaboration de la méthodologie – deuxième ou troisième semaine après la signature du contrat.
- Présentation d'options de méthodologie à suivre pour évaluer les retombées de chaque supergrappe. Il devrait y avoir des options concernant la manière de développer un modèle d'incidence économique pour le programme – un mois après la signature du contrat.
- Analyse décrivant le modèle d'incidence économique préparé pour le programme – seizième semaine après la signature du contrat.

Livable B : Projections de l'incidence économique.

- Rapport sur l'incidence économique de chaque supergrappe – un mois après la mise au point de la méthode – a lieu tous les 12 mois, à compter de la signature du contrat et jusqu'en mars 2024. Ces rapports devraient déceler les effets de chaque supergrappe sur leur industrie respective (par exemple, l'incidence de la R-D, de nouveaux partenariats, de la nouvelle propriété intellectuelle développée, etc.).
- Rapport annuel résumant et regroupant les résultats des cinq supergrappes – à compter d'avril 2021 jusqu'en mars 2024.
- Disponibilité pour rencontrer les représentants d'ISDE et leur présenter des analyses, au besoin.
- Disponibilité pour présenter les conclusions de l'analyse au public, au besoin.

Tous les travaux visés par une demande devront être achevés avant à la date indiquée par le chargé de projet.

On peut demander à l'entrepreneur de fournir l'état de ses rapports par téléconférence, à la demande de l'équipe de l'ISI. Les rapports porteront sur les travaux prévus, effectués et terminés, y compris leur état d'avancement, les enjeux qu'ils ont soulevés et les solutions proposées, ainsi que les risques posés et les mesures d'atténuation connexes. Des mises à jour quotidiennes par courrier électronique pour confirmer les progrès peuvent être nécessaires.

7.0 GESTION DU PROJET

Ce projet sera géré par la direction de l'Initiative des supergrappes d'innovation du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada. Le nom du responsable du projet sera communiqué au moment de l'adjudication du contrat.

8.0 SÉCURITÉ

Le soumissionnaire doit à tout moment au cours de l'exécution du contrat, détenir une attestation de sécurité d'installation valide émise par la Direction de la sécurité dans les industries canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au niveau « **Fiabilité** ».

Les membres du personnel du soumissionnaire doivent tous détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **Fiabilité**, délivrée ou approuvée par la DSICI. Aucun contrat ne sera accordé si cette exigence n'est pas respectée. La sécurité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada **exige le nom complet de la personne, la date de naissance, le numéro d'autorisation de sécurité et le département** du personnel qui travaillera dans les locaux d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Afin de permettre une validation adéquate des habilitations de sécurité actuelles de la personne et des membres de l'équipe, la proposition **doit** clairement indiquer les renseignements suivants pour la personne ou chaque membre :

- le niveau d'autorisation de sécurité;
- le numéro d'attestation de sécurité;
- le ministère détenant l'autorisation;
- la date d'expiration;
- la date de naissance.

Le soumissionnaire **NE DOIT PAS** emporter des renseignements **CLASSIFIÉS** des lieux de travail visés, il doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

Le soumissionnaire doit se conformer aux dispositions du document suivant :

- b le Manuel de sécurité industrielle (juin 1992).

9.0 Conflit d'intérêts

1. Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les soumissionnaires sont avisés que le responsable du projet peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :

a. le soumissionnaire, un de ses sous-traitants ou un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;

b. le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires et que cela donne ou semble donner au soumissionnaire un avantage indu, selon l'avis du responsable du projet.

2. le responsable du projet ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un soumissionnaire qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande de soumissions (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur du soumissionnaire ou crée un conflit d'intérêts. Ce soumissionnaire demeure cependant assujéti aux critères énoncés plus haut.

3. Dans le cas où le responsable du projet a l'intention de rejeter une soumission conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le soumissionnaire et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision finale.

Le soumissionnaire reconnaît que le responsable du projet est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

10.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

10.1 Les propositions seront évaluées en trois étapes distinctes, comme suit :

- a) évaluation des exigences obligatoires techniques et financières et en matière de conflit d'intérêts énumérées dans la section 11.0 ci-dessous. Seules les propositions répondant à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape b);
- b) évaluation des exigences techniques cotées énumérées dans la section 12.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences techniques cotées passeront à l'étape c);
- c) évaluation des exigences financières cotées énumérées dans la section 13.0 ci-dessous.

Remarque : ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès le premier constat de non-respect d'une exigence obligatoire ou dès qu'il constate qu'une proposition n'obtient pas la note minimale à l'égard d'une exigence cotée.

10.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants d'ISDE évaluera les propositions.

L'équipe d'évaluation se réserve le droit d'effectuer les tâches suivantes, sans cependant y être obligée :

- a) demander des précisions ou vérifier la totalité ou une partie de l'information fournie par le soumissionnaire à l'égard de la présente demande de propositions;
- b) communiquer avec la totalité ou une partie des références fournies et interroger, aux frais du soumissionnaire, le soumissionnaire et/ou la totalité ou une partie des ressources qu'il a proposées pour l'exécution du marché, aux bureaux d'ISDE, à Ottawa (Ontario), avec un préavis de 48 heures, afin de vérifier ou de valider toute information ou donnée soumise par le soumissionnaire.

11.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Pour être considérée comme recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires mentionnées dans la présente demande de propositions. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues. ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation dès le premier constat de non-respect d'une exigence obligatoire.

Référence dans la DP	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de propositions)	Section/page correspondante dans la proposition du soumissionnaire
11.1	Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources prévues sont qualifiées pour effectuer le niveau des travaux proposés. Parmi les critères pris en compte, notons les études, les titres professionnels et l'expérience de travail.	
11.2	<p>Conflits d'intérêts</p> <p>Le soumissionnaire doit déclarer tout conflit d'intérêt réel ou perçu dans le cadre de la réalisation de ce projet.</p> <p>En l'absence de conflit, réel ou perçu, le soumissionnaire doit inclure une attestation signée confirmant ce fait.</p> <p>En cas de conflit, réel ou perçu, le soumissionnaire doit inclure un plan d'atténuation complet pour traiter tout conflit, réel ou perçu. Le plan doit comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description du conflit, réel ou perçu, y compris le nom des employés, les projets entrepris, etc., qui entourent le conflit; • une description détaillée de la stratégie d'atténuation des conflits, réels ou perçus; les domaines à prendre en considération sont les suivants : les processus mis en place pour atténuer le conflit d'intérêts, la méthodologie visant à garantir que tous les processus sont strictement respectés, le nom des personnes chargées de veiller au respect des processus. 	
11.3	<p>Méthodologie</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une description générale de l'approche, des méthodologies et des techniques qu'il envisage d'utiliser pour entreprendre ce projet.</p>	

11.4	<p>Expérience : analyse de l'incidence économique</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir la preuve de son expérience antérieure (au moins 5 projets) dans l'exécution de projets similaires en termes de portée et de complexité aux exigences relatives aux « thèmes » décrits dans l'énoncé des travaux (par exemple, évaluation économique, commerciale et technique de projets et de technologies similaires).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir des exemples de tels travaux, en citant l'élément précis de la portée des travaux abordée.</p> <p>*Veuillez faire mention de rapports précis, s'ils sont accessibles au public.</p>	
11.5	<p>Expérience : Projets comparables</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience (au moins cinq projets) relative à la coordination et la synthèse de l'information provenant de multiples sources. En particulier, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une courte description des projets comparables; • une courte description de la manière dont sont synthétisées les données. <p>*Veuillez faire mention de rapports précis, s'ils sont accessibles au public.</p>	
11.6	<p>Expérience de l'équipe</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources prévues sont qualifiées pour effectuer le niveau des travaux proposés. Parmi les critères pris en compte, notons les études, les titres professionnels et l'expérience de travail.</p>	
11.7	<p>Attestation</p> <p>Les soumissionnaires doivent remplir, signer et retourner les formulaires d'attestation indiqués à la Partie III de la présente DP, portant sur les exigences relatives aux attestations.</p>	
11.8	<p>Coûts</p> <p>Fournir une ventilation complète des coûts conformément à la section 13.0 ci-dessous, Proposition financière (Obligatoire au titre de CGM).</p>	
11.9	<p>La proposition financière doit constituer un document distinct de la proposition technique (AUCUNE INFORMATION TIRÉE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE). (Obligatoire au titre de CGM – ne pas supprimer.)</p>	

12.0 EXIGENCES COTÉES

Pour être admissibles au processus de cotation, les propositions **DOIVENT** satisfaire aux exigences cotées suivantes **DANS L'ORDRE QUI CI-DESSOUS** et **DOIVENT** indiquer la section ou la page correspondante dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui n'obtient pas la note minimale requise à l'égard d'une exigence cotée sera rejetée. De plus, pour que leur proposition continue d'être évaluée, les soumissionnaires doivent obtenir une note technique minimale globale de 70 %. ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation dès le premier constat de non-respect d'une exigence cotée.

Référence dans la DP	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est énoncé dans la demande de propositions)	points		Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
		Max.	Min.	
	Cote technique			
12.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'avoir accès à de multiples ressources et à l'expertise nécessaires pour réaliser des recherches de nature commerciale et économique en vue de fournir des analyses opportunes, des conseils et des rapports stratégiques de qualité sur l'incidence économique et les avantages. En particulier, le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait aux exigences en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournissant une explication détaillée de la méthodologie afin de fournir des projections et une évaluation de l'incidence basée sur les avantages du marché, les débouchés commerciaux (nouveaux procédés, produits, technologies et/ou services), le potentiel commercial et les retombées (10 points); • démontrant son expertise quant à l'analyse de l'incidence économique, ainsi que son expérience de la prestation de conseils analytiques à divers ordres du gouvernement et d'entreprises (10 points); • démontrant la présence d'équipes analytiques chevronnées en matière de capacité d'analyse de l'incidence économique (10 points). <p>Jusqu'à 10 points par catégorie, pour un maximum de 30 points.</p>	30	21	

12.2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans la réalisation de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faisabilité technique pour mener des analyses économiques (projections liées à l'emploi et au PIB, analyse des intrants-extrants), dont la portée et la complexité sont similaires aux exigences décrites dans l'énoncé des travaux sous « Sujets ». <p>Pour illustrer cette expérience, le soumissionnaire doit décrire au moins cinq (5) projets auxquels il a participé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet, jusqu'à concurrence de 30 points.</p>	30	21	
12.3	<p>Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il possède de l'expérience dans la conduite de projet d'analyse économique.</p> <p>Pour illustrer cette expérience, le soumissionnaire doit décrire au moins cinq (5) projets auxquels il a participé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet, jusqu'à concurrence de 30 points.</p>	30	21	
12.4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'avoir accès à plusieurs ressources et à l'expertise nécessaires pour réaliser des recherches de nature technologique, commerciale et économique en vue de fournir des analyses opportunes, des conseils et des rapports stratégiques de qualité sur la fabrication de pointe et pour effectuer des analyses circonstancielles à l'échelle mondiale. En particulier, le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait aux exigences en soumettant trois (3) exemples de travaux relatifs à ce qui suit :</p> <p>Jusqu'à 10 points par catégorie, pour un maximum de 30 points.</p>	30	21	
	Nombre maximal de points techniques	120 X 70 %	84	Minimum de points requis : 84

13.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

Le coût total du projet **ne doit pas dépasser 400 000,00 \$ (y compris les taxes applicables), y compris les frais de déplacement et les autres dépenses**. Les propositions dont les coûts sont plus élevés seront rejetées et ne seront pas évaluées.

La proposition financière doit être présentée séparément de la proposition technique et ne sera évaluée que si la proposition du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences techniques et financières obligatoires, obtient la note minimale pour chaque exigence cotée et obtient **AU MINIMUM 70 %** à l'égard de l'ensemble des critères d'évaluation cotés.

Remarque :

*ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la soumission ne satisfait pas à une exigence.

Les critères obligatoires ne sont pas notés mais doivent tous être respectés pour que la proposition du soumissionnaire soit prise en considération et pour que des points soient accordés en fonction des critères d'évaluation cotés.

13.1 Base de paiement

La proposition financière du soumissionnaire doit comprendre un prix ferme ou fixe pour ce projet, TPS/TVH en sus. Les coûts présentés dans la proposition doivent être répartis comme suit :

(En vertu de cette entente, on en arrive à un prix qui ne fait pas l'objet d'un ajustement, afin de refléter les coûts engagés par l'entrepreneur dans l'exécution du contrat. Du fait que l'entrepreneur doit assumer tous les coûts au-delà ou en deçà du prix ferme, ce type de base de paiement l'incitera à contrôler ses coûts afin de réaliser le maximum de bénéfices. En outre, cette méthode est la moins lourde du point de vue administratif pour les deux parties.)

13.2 Méthode de paiement - Contrat résultant

Paievements progressifs

(une série de paiements correspondant au travail effectué versés avant l'achèvement du projet en entier.)

Tous les paiements ne seront effectués que si ISDE est satisfait des produits livrables.

14.0 MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR :

L'entrepreneur sera sélectionné en fonction de la proposition recevable qui aura obtenu la meilleure cote combinée pour le mérite technique (80 %) et le prix (20 %).

15.0 ADJUDICATION DU CONTRAT

Un seul contrat sera attribué et sera offert au soumissionnaire dont la proposition aura été sélectionnée par l'équipe d'évaluation d'ISDE en fonction de la méthode de sélection de l'entrepreneur indiquée à la section 14.0 ci-dessus. Une fois le contrat attribué, le nom du soumissionnaire retenu sera affiché dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. On ne communiquera pas directement avec les soumissionnaires non retenus

Le ministère d'ISDE a besoin de services pour effectuer une analyse opérationnelle et économique spécialisée relativement aux extrants et aux résultats relatifs aux projets s'inscrivant dans des activités entreprises par les bénéficiaires du financement de l'Initiative des supergrappes d'innovation (ISI). Les services sont requis pour une période qui commence à partir de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 mars 2024.

2.0 TITRE DU PROJET

Initiative des supergrappes d'innovation : Analyse économique

3.0 CONTEXTE

La mission d'ISDE est de favoriser l'essor d'une économie concurrentielle axée sur le savoir. Le Ministère veut contribuer à faire en sorte que l'industrie canadienne soit plus productive et plus concurrentielle dans l'économie mondiale, pour améliorer ainsi le bien-être social et économique des Canadiens et Canadiennes. À l'appui de ce mandat, le Ministère mène plusieurs activités de programmes. Le Ministère élabore et met en œuvre des politiques et

des initiatives visant à favoriser l'innovation, la compétitivité et la croissance dans les industries au Canada.

Dans le budget de 2017, le gouvernement du Canada a réservé un montant de 950 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin d'appuyer un petit nombre de « supergrappes » d'innovation menées par les entreprises qui ont le plus grand potentiel d'accélérer la croissance économique. Un investissement dans les supergrappes et le développement des technologies en plateforme propulsera la compétitivité du Canada et accroîtra la productivité de secteurs clés, notamment la fabrication, le domaine agroalimentaire, les technologies propres, les technologies numériques, les sciences biologiques et de santé, les ressources propres et le transport et l'infrastructure, pour favoriser une meilleure collaboration entre les entreprises et créer de nouvelles occasions d'affaires au pays comme à l'étranger grâce à des chaînes d'approvisionnement intégrées. Le nouveau programme grâce auquel ces fonds seront accordés, l'ISI, a été lancé au printemps 2017.

4.0 EXIGENCES/OBJECTIFS DU PROJET

Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) doit effectuer une analyse opérationnelle et économique spécialisée relativement aux extrants et aux résultats propres à un projet s'inscrivant dans des activités entreprises par les bénéficiaires du financement de l'Initiative des supergrappes d'innovation (ISI). Il s'agit entre autres d'adopter une approche commune à l'analyse, à la veille économique, aux données probantes et à la prestation de conseils sur les réalisations actuelles et potentielles des cinq supergrappes canadiennes choisies, ainsi qu'aux avantages, tels qu'ils sont présentés par les participants dans le cadre de l'ISI. Les services seront requis au besoin, à compter de l'octroi du contrat jusqu'au **31 mars 2024**.

L'entrepreneur doit être en mesure de travailler selon des délais serrés et de réagir promptement aux demandes de l'ISI pour répondre aux exigences de projet suivantes :

1. Développement d'une méthodologie (exécution un mois après la signature du contrat)
 - a. Méthodologie initiale pour la recherche, l'analyse et la production de rapports sur la création d'une croissance économique au Canada dans le cadre de l'ISI.
 - b. Méthodologie finale pour la recherche, l'analyse et la production de rapports sur la création d'une croissance économique au Canada dans le cadre de l'ISI.

2. Analyse de rapports intégraux reçus dans le contexte du programme, en vue de fournir des projections économiques fondées sur la promesse technologique et les avantages économiques des activités des supergrappes. Voici les objectifs précis (semestriels, soit à la mi-année et à la fin de l'année):
 - a. Évaluation qualitative et quantitative telle que décrite dans la section « Sujets » ci-dessous.

L'entrepreneur doit pouvoir réaliser toutes les tâches et tous les livrables dans les délais prescrits. L'entrepreneur examinera les documents relatifs au projet que lui remettra l'équipe de l'ISI et il fournira des services d'analyse spécialisée et de veille économique à ISDE. Il tiendra compte du fait que l'analyse sera effectuée sur une base semestrielle et visera des livrables fixes.

5.0 PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur fera des recherches, analyses, évaluations et rapports sur la création de la croissance économique au Canada attribuable aux supergrappes, comme l'auront indiqué les participants de l'ISI. L'approche de ce projet fournira une méthodologie qui sera constante dans les cinq supergrappes permettant l'évaluation juste et équilibrée des incidences économiques partout au pays.

Pour certaines portions des rapports (par exemple, les nouveaux produits, technologies, procédés, services, la PI, la R-D, etc.), l'entrepreneur devra présenter des projections économiques en indiquant les méthodologies détaillées employées pour aboutir à ces projections. Ces méthodologies peuvent être utilisées pour saisir l'incidence du programme, touchant par exemple l'innovation fondée sur la technologie, ou l'investissement dans les écosystèmes industriels, activités de commercialisation, potentiel commercial et la collaboration.

L'entrepreneur effectuera une analyse par rapport à ses propres données, études ou renseignements commerciaux et du marché (ou ceux étant accessibles au public). L'entrepreneur tiendra compte des indicateurs de rendement du programme et mettra l'accent entre autres sur la croissance économique et les retombées industrielles.

L'entrepreneur devra fournir une analyse qualitative et quantitative fondée sur les rapports soumis par les bénéficiaires.

Tout au long de la durée de ce contrat, l'entrepreneur soumettra des éléments du rapport à être analysés par l'équipe de l'ISI :

- 1) la rétroaction sera communiquée de manière continue;
- 2) suivant les besoins.

L'entrepreneur réalisera les travaux en collaboration avec les experts en la matière, notamment des conseillers internes ou externes qui possèdent une expertise sectorielle ou technique particulière. L'entrepreneur fondera son analyse sur les documents remis par l'ISI et les supergrappes et obtiendra des renseignements contextuels et des données de manière indépendante, selon les besoins.

Si l'entrepreneur a besoin de plus amples renseignements de la part du bénéficiaire pour terminer son analyse, il en avisera ISDE par écrit et consignera l'information manquante et son incidence sur sa capacité de mener son analyse. Cette information pourrait faire partie de l'évaluation de programme d'ISDE. Dans le cas où il manque de l'information, ISDE facilitera la conversation entre les supergrappes et l'entrepreneur.

Sujets

Croissance économique et retombées industrielles :

- Évaluer comment les résultats de l'ISI créent de la richesse pour le Canada et les Canadiens.
- Évaluation quantitative basée sur les rapports soumis par les bénéficiaires : projections à moyen terme (5 ans) et à long terme (10 ans) de l'incidence progressive du financement sur le PIB.

- Évaluation quantitative basée sur les rapports soumis par les bénéficiaires : projections à moyen terme (5 ans) et à long terme (10 ans) de l'incidence progressive du financement sur la croissance en matière d'emploi.
- Évaluation qualitative basée sur les rapports soumis par les bénéficiaires : description des types d'emplois créés à moyen et long terme.
- Évaluation quantitative du contexte des brevets basée sur les rapports soumis par les bénéficiaires : brevets technologiques appartenant au Canada.
- Évaluation qualitative basée sur les rapports soumis par les bénéficiaires : description de la technologie et d'autres projets entreprise pour augmenter la productivité; description du potentiel du marché et de l'avantage concurrentiel pouvant être créé grâce au développement de nouveaux produits, technologies, processus et services ou à l'amélioration de ces derniers; description d'autres projets entamés pour accroître la compétitivité.
- Évaluation quantitative basée sur les dépenses réelles relatives aux fournisseurs canadiens.
- Évaluation quantitative basée sur les retombées des collaborations de projet
- Évaluation qualitative des opportunités commerciales générées ainsi que du potentiel commercial futur de produits, technologies, processus ou services nouveaux ou améliorés pour les différents secteurs des marchés existants du Canada et de l'étranger.

Détails du projet

L'entrepreneur effectuera des recherches industrielles quantitatives et qualitatives et des recherches techniques en ce qui a trait aux participants et secteurs de technologie choisis. L'entrepreneur utilisera des bases de données et les publications, consultera des spécialistes et des experts externes et misera sur ses propres expériences, preuves et données pour fournir une analyse et une veille économique adéquates. Il sera possible de discuter avec les supergroupes avec la permission et en présence d'ISDE. Voici les tâches précises exigées:

- Réunions ou appels avec le chargé de projet pour discuter des résultats souhaités et de la méthodologie;
- Examen des renseignements fournis par ISDE;
- Recherche de données et d'information sur les propositions et sujets;
- Élaboration d'approches méthodologiques, d'applications précises et d'explications techniques et générales des approches;
- Analyse de l'information et des données techniques, opérationnelles et commerciales en vue de l'analyse ou l'évaluation;
- Rédaction de rapports comportant un résumé de l'information analysée soumise par les bénéficiaires;
- Présentation de l'analyse ou de l'évaluation des résultats à ISDE, au besoin.

L'entrepreneur examinera les documents commerciaux remis par ISDE et fournira des services d'analyse spécialisée et de veille économique à ISDE concernant ces documents. La personne désignée dans la proposition comme étant le responsable du projet devra s'assurer que les exigences relatives à chaque projet sont respectées, du point de vue des délais, du budget, et de la qualité. En l'occurrence, le responsable du projet devra effectuer les tâches administratives suivantes :

1. L'entrepreneur doit soumettre un document sur la portée des travaux indiquant le plan de travail du projet qui décrit en détail les tâches nécessaires.
 - a. Pour le livrable 1 : Méthodologie
 - b. Pour le livrable 2 : Analyse des données, rapports et validation
2. Pour le livrable A (voir la section sur les livrables), l'entrepreneur doit élaborer un modèle économique permettant d'analyser l'incidence sur le programme de l'ISI.

3. Pour le livrable B (voir la section sur les livrables), l'entrepreneur doit rédiger un rapport exhaustif sur les retombées économiques et la croissance industrielle pour chaque supergrappe, deux fois par année.
4. Le chargé de projet remettra à l'entrepreneur des commentaires sur les projets dans des rapports semestriels provisoires et l'entrepreneur intégrera ces commentaires à la version définitive du rapport.
5. Avant la date d'échéance du contrat, l'entrepreneur est tenu de remettre tous les produits livrables dans le format approprié au chargé de projet, et de les présenter aux représentants à Ottawa (Canada), sur demande.

Méthodologie

Les travaux doivent être menés en fonction du guide du programme, de la stratégie de mesure et d'évaluation du programme, du profil d'information sur le rendement ainsi que d'autres documents pertinents touchant la nature du programme. L'entrepreneur formulera des recommandations sur le modèle de recherche (méthodologie et approche). L'entrepreneur indiquera les outils et les bases de données qui ont servi à mener à bien les travaux, et consignera dans une section distincte la méthodologie utilisée pour effectuer l'analyse. L'entrepreneur devra s'appuyer largement sur les extrants et les résultats de l'ISI, qu'il évaluera, par rapport à la proposition de valeur (figurant ci-dessous).

Les propositions de valeur devront aborder quatre éléments clés contribuant aux résultats escomptés du programme : technologie, grappes, réseau et secteur. Ainsi, le projet explorera comment les supergrappes font ce qui suit :

- créer un avantage concurrentiel partagé pour leur grappe qui attire la recherche, l'investissement et les talents de pointe en comblant les lacunes, en harmonisant les forces, en améliorant les attributs et en la positionnant comme un foyer d'innovation de calibre mondial;
- augmenter les dépenses opérationnelles en recherche et développement (R-D) et faire avancer diverses activités de leadership en technologie et innovation menées par des entreprises qui régleront d'importants problèmes industriels, amélioreront la productivité, le rendement et la compétitivité des secteurs canadiens en position économique de force;
- créer des nouvelles entreprises et activités de commercialisation telles que nouveaux produits, technologies, procédés et services ainsi que positionner les entreprises pour les aider à prendre de l'expansion, à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement mondiales, à faire une transition vers des activités de haute valeur et à devenir des chefs de file du marché mondial;
- évaluer le spectre complet des opportunités commerciales générées dans l'ensemble de l'écosystème, directement ou indirectement liées aux projets, aux retombées de la collaboration, etc.
- promouvoir une masse critique d'entreprises axées sur la croissance et renforcer la collaboration entre les organisations du secteur privé, du secteur public et du milieu universitaire, lesquels explorent l'innovation menée par le secteur privé et les débouchés commerciaux pour accroître le bassin de ressources, de capacités et de connaissances de la grappe.

Consultations

L'entrepreneur consultera le chargé de projet tout au long du projet pour obtenir ses conseils et ses commentaires.

L'entrepreneur réalisera les travaux en consultant les experts en la matière compétents, notamment des conseillers internes ou externes qui possèdent une expertise sectorielle ou technologique/technique précise. Le chargé de projet facilitera la communication avec les supergrappes au besoin. L'entrepreneur peut consulter des experts en la matière à l'extérieur du Canada afin de faire des recherches et des analyses adéquates sur les technologies choisies et les centres technologiques importants dans les principaux pays.

L'entrepreneur doit mettre en place un point de contact unique qui recevra les demandes urgentes et la rétroaction.

6.0 LIVRABLES

L'entrepreneur doit pouvoir réaliser les tâches et les livrables énumérés ci-dessous dans les délais prescrits. Les livrables prendront la forme de rapports écrits (des modèles seront fournis).

Les livrables et les échéances proposées (à la discrétion d'ISDE) pour l'analyse des rapports soumis par les bénéficiaires :

Livrable 1: Méthodologie

- Réunion de lancement avec les représentants d'ISDE – une semaine après la signature du contrat.
- Acquisition de données clés à utiliser pour l'élaboration de la méthodologie – deuxième ou troisième semaine après la signature du contrat.
- Présentation d'options de méthodologie à suivre pour évaluer les retombées de chaque supergrappe. Il devrait y avoir des options concernant la manière de développer un modèle économique pour le programme – un mois après la signature du contrat.
- Analyse décrivant le modèle d'incidence économique préparé pour le programme – sixième semaine après la signature du contrat.

Livrable 2 : Analyse des données, rapports et validation

- Rapport sur la croissance économique et les retombées industrielles de chaque supergrappe – un mois après que l'information a été fournie à l'entrepreneur – à lieu tous les six mois, à compter de la signature du contrat et jusqu'en mars 2024. Ces rapports devraient déceler les effets nuancés de chaque supergrappe sur leur industrie respective (par exemple, l'incidence de la R-D, de nouveaux partenariats, de la nouvelle propriété intellectuelle développée, etc.).
- Rapport annuel résumant et regroupant les résultats des cinq supergrappes – à compter du début du contrat jusqu'en mars 2024.
- Disponibilité pour rencontrer les représentants d'ISDE et leur présenter des analyses, au besoin.
- Disponibilité pour présenter les conclusions de l'analyse au public, au besoin.

Tous les travaux visés par une demande devront être achevés avant à la date indiquée par le chargé de projet.

On peut demander à l'entrepreneur de fournir l'état de ses rapports par téléconférence, à la demande de l'équipe de l'ISI. Les rapports porteront sur les travaux prévus, effectués et terminés, y compris leur état d'avancement, les enjeux qu'ils ont soulevés et les solutions proposées, ainsi que les risques posés et les mesures d'atténuation connexes. Il faudra peut-être envoyer des mises à jour par courriel pour confirmer les progrès.

7.0 GESTION DU PROJET

Ce projet sera géré par la branche de l'initiative des supergrappes d'innovation du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada. Le nom du chargé de projet sera fourni à l'attribution du contrat.

8.0 SÉCURITÉ

Le soumissionnaire doit à tout moment au cours de l'exécution du contrat, détenir une attestation de sécurité d'installation valide émise par la Direction de la sécurité dans les industries canadienne et internationale (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada au niveau «**Secret**».

Le personnel du soumissionnaire doit avoir une enquête de sécurité sur le personnel valide au niveau requis de

«**secret**» accordé ou approuvé par la DSICI à la date de clôture des soumissions. Aucun contrat ne sera attribué à moins que cette exigence ne soit remplie. La sécurité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada **exige le nom complet de la personne, la date de naissance, le numéro d'autorisation de sécurité et le département** du personnel qui travaillera dans les locaux d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Pour permettre une validation correcte de la ou des habilitations de sécurité actuelles de l'individu / de l'équipe, la proposition **doit** clairement indiquer à l'individu ou à chaque membre les informations suivantes:

- niveau de cote de sécurité;
- numéro d'autorisation de sécurité;
- le ministère qui détient l'autorisation;
- la date d'expiration; et
- la date de naissance.

Le soumissionnaire **NE DOIT PAS** supprimer des informations **CLASSIFIÉES** des lieux de travail identifiés. Le soumissionnaire doit s'assurer que son personnel est informé de cette restriction et qu'il s'y conforme.

Le soumissionnaire doit se conformer aux dispositions de:

- a) le Manuel de la sécurité industrielle (juin 1992).
1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **secret**, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **secret**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens protégés/classifiés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent tous détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **fiabilité, confidentiel** ou **secret** tel que requis, délivrée ou approuvée par la DSIC/TPSGC
 3. L'entrepreneur ne doit pas utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau protégés/classifiés tant que la DSIC/TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées jusqu'au niveau **secret**
 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC/TPSGC
 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 1. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe
 2. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition)

9.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

9.1 Les propositions seront évaluées en trois étapes, comme suit :

a) évaluation des exigences obligatoires techniques et financières énumérées dans la section 10.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape b);

b) évaluation des exigences techniques cotées énumérées dans la section 11.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences techniques cotées passeront à l'étape c);

c) évaluation des exigences financières cotées énumérées dans la section 12.0 ci-dessous.

Remarque : ISED peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès que celle-ci ne respecte pas la première des exigences obligatoires ou lorsque le ministère détermine qu'une proposition n'obtient pas une note minimale à l'égard de la première exigence cotée.

9.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants d'ISDE évaluera les propositions. Cette équipe n'est pas obligée de faire ce qui suit, mais elle s'en réserve le droit :

a) demander des précisions ou vérifier la totalité ou une partie de l'information fournie par le soumissionnaire à l'égard de la présente demande de proposition;

b) communiquer avec la totalité ou une partie des références fournies et interroger, aux frais du soumissionnaire, le soumissionnaire et/ou la totalité ou une partie des ressources qu'il a proposées pour l'exécution du marché, aux bureaux d'ISDE, à Ottawa (Ontario), avec un préavis de 48 heures, afin de vérifier ou de valider toute information ou donnée soumise par le soumissionnaire.

10.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Pour être considérée comme recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires mentionnées dans la présente demande de proposition. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues. ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence obligatoire.

Référence dans la demande de proposition	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition)	Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
10.1	Méthodologie Le soumissionnaire doit fournir une description générale de l'approche, des méthodologies et des techniques qu'il envisage d'utiliser pour entreprendre ce projet.	

10.2	<p>Expérience : Croissance économique et retombées industrielles</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir la preuve de son expérience antérieure (au moins cinq projets) dans la réalisation d'évaluations économiques, commerciales et techniques de projets et de technologies dont la portée et la complexité sont semblables à celles des exigences décrites dans l'énoncé des travaux sous « Sujets ».</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir des exemples de tels travaux, en citant l'élément précis de la portée des travaux abordée.</p> <p>*Veuillez faire mention de rapports précis, s'ils sont accessibles au public.</p>	
10.3	<p>Expérience : Projets comparables</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience relative à la coordination et la synthèse de l'information provenant de plusieurs sources. En particulier, le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une courte description des projets comparables; • une courte description de la manière dont sont synthétisées les données. <p>*Veuillez faire mention de rapports précis, s'ils sont accessibles au public.</p>	
10.4	<p>Certificats : les soumissionnaires doivent remplir, signer et retourner les formulaires d'attestation indiqués dans la Partie III, Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition.</p>	
10.5	<p>Coûts – (Ne doivent pas dépasser 400 000,00\$ taxes inclus). Fournir une ventilation complète des coûts conformément à la section 12.0 ci-dessous, Proposition financière.</p>	
10.6	<p>La proposition financière doit constituer un document distinct de la proposition technique (AUCUNE INFORMATION TIRÉE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE.)</p>	

11.0 EXIGENCES COTÉES

Pour se qualifier dans le processus de cotation, les propositions **DOIVENT** satisfaire aux exigences cotées suivantes **DANS L'ORDRE QUI APPARAÎT** et **DOIVENT** préciser la section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui n'obtient pas la note minimale requise à l'égard d'une exigence cotée sera mise de côté. De plus, pour que leur proposition soit retenue, les soumissionnaires doivent obtenir une note technique minimale globale de 70 %. ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une

exigence cotée.

Référence dans la demande de proposition	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition) Cote technique	Points		Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
		Max.	Min.	
11.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'avoir accès à plusieurs ressources et à l'expertise nécessaires pour réaliser des recherches de nature commerciale et économique en vue de fournir des analyses opportunes, des conseils et des rapports stratégiques de qualité sur la croissance économique et les retombées industrielles. En particulier, le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait aux exigences en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournissant une explication détaillée de la méthodologie pour donner des projections sur les opportunités commerciales (nouveaux procédés, produits, technologies et / ou services), le potentiel commercial et les retombées sur le marché. (10 points) • Démontrant son expertise manifeste quant à l'analyse économique et aux retombées industrielles, ainsi que son expérience de la prestation de conseils analytiques à divers échelons du gouvernement et d'entreprises. (10 points) • Démontrant la présence manifeste d'équipes analytiques chevronnées dans une capacité d'analyse de l'économie et des retombées industrielles. (10 points) <p>Jusqu'à 10 points par catégorie, pour un maximum de 30 points.</p>	30	21	

<p>11.2</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience dans la réalisation de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité technique pour mener des analyses économiques (projections liés à l'emploi et au PIB, analyse des intrants-extrants), des évaluations du marché et techniques concernant les projets et les technologies dont la portée et la complexité sont similaires aux exigences décrites dans l'énoncé des travaux sous « Sujets ». <p>Pour illustrer cette expérience, le soumissionnaire doit décrire au moins cinq (5) projets auxquels il a participé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet, jusqu'à concurrence de 30 points.</p>	<p>30</p>	<p>21</p>	
<p>11.3</p>	<p>Le soumissionnaire doit apporter la preuve qu'il possède de l'expérience dans la conduite de projet d'analyse économique.</p> <p>Pour illustrer cette expérience, le soumissionnaire doit décrire au moins cinq (5) projets auxquels il a participé au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Jusqu'à 5 points par projet, jusqu'à concurrence de 30 points.</p>	<p>30</p>	<p>21</p>	

11.4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure d'avoir accès à plusieurs ressources et à l'expertise nécessaires pour réaliser des recherches de nature technologique, commerciale et économique en vue de fournir des analyses opportunes, des conseils et des rapports stratégiques de qualité sur les technologies ciblées par les supergrappes. En particulier, le soumissionnaire doit démontrer qu'il satisfait aux exigences en soumettant un exemple de travaux pour chaque supergrappe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ocean • Scale AI • NGen • Industries des protéines • Technologie digitale <p>Jusqu'à 6 points par catégorie, pour un maximum de 30 points.</p>	30	21	
	Total des points pour la partie technique	120 X 70 %	84	Minimum de points requis : 84

12.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

Le coût total du projet ne doit pas dépasser 400 000,00 \$ (taxes inclus), y compris les frais de déplacement et les autres dépenses. Les propositions plus coûteuses seront rejetées et ne seront pas évaluées.

La proposition financière doit être présentée de façon distincte de la proposition technique, et ne sera évaluée que si la proposition du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences techniques et financières obligatoires, obtient la note minimale pour chaque exigence cotée et obtient AU MINIMUM 70 % à l'égard de l'ensemble des critères d'évaluation cotés.

Remarque

*ISDE peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la soumission ne satisfait pas à une exigence.

Aucun point ne sera accordé pour le respect des exigences obligatoires. Cependant, les propositions doivent satisfaire à chacune des exigences obligatoires pour être retenues et pour obtenir des points à l'égard des critères d'évaluation cotés.

12.1 Base de paiement

La proposition financière du soumissionnaire doit inclure un prix ferme ou fixe pour le présent projet, TPS/TVH en sus. Les coûts présentés dans la proposition doivent être répartis comme suit :

(dans ce type de contrat, on s'entend sur un prix qui ne peut pas être rajusté et qui correspond aux coûts réels engagés par l'entrepreneur dans l'exécution du marché. On encourage ainsi l'entrepreneur à restreindre les coûts au maximum pour que le contrat soit rentable, puisqu'il assume l'entière responsabilité des frais engagés, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs au prix ferme. En outre, ce type de contrat allège le fardeau administratif des deux parties.)

12.2 Modalités de paiement — Contrat résultant

Acomptes

(Série de paiements qui permettent de payer les travaux exécutés avant la fin de l'ensemble du projet.)

Tous les paiements ne seront effectués que si ISDE est satisfait des produits livrables.

13.0 MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera sélectionné en fonction de la proposition recevable la mieux cotée dans les limites d'un budget maximal précisé.

14.0 ADJUDICATION DU CONTRAT

Un seul contrat (*ou plus, s'il y a lieu*) sera attribué et sera offert au soumissionnaire dont la proposition aura été sélectionnée par l'équipe d'évaluation d'ISDE en fonction de la méthode de sélection de l'entrepreneur indiquée à la section 13.0 ci-dessus. Une fois que le marché aura été attribué, on affichera le nom du soumissionnaire retenu dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement. On ne communiquera pas directement avec les soumissionnaires non retenus pour leur annoncer le choix d'ISDE.

15.0 TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les éléments originaux découlant de l'exécution des travaux visés par le marché appartiendront à l'entrepreneur.

PART III - CERTIFICATIONS

1.0 Certification Requirements of this RFP:

Note: Bidders must sign and return with their proposal the certifications for Sections 1.1, 1.2, and 1.3 below.

Failure to do so will result in rejection of the proposal

1.1 ACCEPTANCE OF CONDITIONS.

"We hereby offer to sell and/or supply to Canada, under the terms and conditions set out herein, the services listed herein."

Signature

1.2 VERIFICATION OF PERSONNEL

"We hereby certify that all the information provided in all attached curricula vitae, back-up(s) included, has been verified by us to be true and accurate. Furthermore, we hereby certify that, should we be awarded a contract and unless the ISED Contracting Authority is notified in writing to the contrary, and is in agreement, the personnel offered in our proposal shall be available to perform the tasks described herein, as and when required by the Project Authority."

Signature

1.3 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS):

Bidders must provide information regarding their status as former public servants in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both.

For the purposes of this solicitation, a former public servant is defined as:

- a) an individual
- b) an individual who has incorporated;
- c) a partnership made up of former public servants; or
- d) a sole proprietorship or entity where the affected individual has a major interest in the entity.

Please check in the appropriate box:

- Not a former public servant in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both
- Former public servant in receipt of a lump sum payment (under the Work Force Reduction Programs
Date of termination of employment as a Public Servant:
- Former public servant in receipt of a pension

Signature

PARTIE III - CERTIFICATIONS

1.0 Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition

Remarque : Les soumissionnaires doivent signer les attestations pour les sections 1.1, 1.2, et 1.3 ci-dessous et les retourner avec leur proposition.

S'ils omettent de le faire, leur proposition sera rejetée

1.1 ACCEPTATION DES CONDITIONS

« Nous offrons par la présente de vendre et/ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées dans la présente, les services qui y sont énumérés. »

Signature

1.2 VÉRIFICATION DU PERSONNEL

« Nous attestons par la présente que nous avons vérifié la véracité et l'exactitude de tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ ci-joints, y compris de ceux des remplaçants. De plus, nous attestons que, si un contrat/marché nous est adjugé et à moins que l'autorité contractante d'ISDE ne soit avisée du contraire par écrit et ne soit d'accord avec cette déclaration, le personnel proposé dans notre proposition sera disponible pour accomplir les tâches décrites aux présentes, à la demande du chargé de projet. »

Signature

1.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements concernant leur statut d'ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire ou recevant une pension, ou les deux.

Aux fins de la présente demande de proposition, sont considérés comme anciens fonctionnaires :

- a) une personne;
- b) une personne morale;
- c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise personnelle ou une entité dans laquelle la personne visée détient d'importants intérêts.

Veuillez cocher la case appropriée :

Pas un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire ou qui reçoit une pension, ou les deux.

Ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire (dans le cadre des Programmes de réduction des effectifs)

Date de la fin de l'emploi à titre de fonctionnaire :

Proposal No.-Demande de proposition
192983

() Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension.

Signature